



CRITÈRES DE SÉLECTION BELGIAN ATHLETICS



CHAMPIONNATS D'EUROPE EN SALLE VALENCE (ESP) – 04 AU 07 MARS 2027

PÉRIODE DE QUALIFICATION :

- a) Listes de meilleures performances : pour toutes les épreuves : du 1^{er} novembre 2026 au 21 février 2027 inclus ;
- b) Minima :
 - Pour les épreuves combinées : du 22 août 2025 au 21 février 2027 inclus ;
 - Pour toutes les autres épreuves : du 22 février 2026 au 21 février 2027 inclus.

QUALIFICATION DANS LES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Les athlètes pourront se qualifier de l'une des deux manières suivantes :

1. En réalisant les minima d'European Athletics durant la période de qualification, conformément aux critères détaillés ci-dessous ;
2. Sur la base de la position obtenue sur les listes de meilleures performances à la fin de la période de qualification. En cas d'égalité, les athlètes présentant le meilleur score de performance suivant seront retenus.

European Athletics tiendra à jour régulièrement une liste récapitulative de la situation des qualifications pour chaque épreuve à l'approche des Championnats d'Europe d'athlétisme en salle. Celle-ci sera publiée en temps voulu sur le site web d'European Athletics (<https://www.european-athletics.com/competitions/european-athletics-indoor-championships-2027/overview>).

Seront éligibles à une sélection par Belgian Athletics les athlètes figurant dans la liste des athlètes admissibles à une sélection d'European Athletics en date du 22 février 2027 (12h00).

Sont concernés les athlètes dont le statut est *Qualified by Entry Standard* ou *Qualified by Top List*.

Le statut *Next best by Top List* ne donne pas droit à une sélection au titre de la présente disposition et les athlètes concernés ne seront pas préalablement inscrits auprès d'European Athletics.

Belgian Athletics ne tiendra pas compte des éventuels forfaits ou désistements intervenant après la soumission des pré-engagements par l'ensemble des nations.

QUALIFICATION DANS LES ÉPREUVES DE RELAIS

Le nombre d'équipes pouvant participer aux relais des Championnats d'Europe d'athlétisme en salle est limité à 6 équipes dans chaque épreuve de 4x400m (hommes, dames, mixte).

Les places pour les équipes de relais seront attribuées selon les points principaux ci-dessous :

- La Fédération membre du pays hôte se verra attribuer 1 (une) place dans chaque relais.
- 3 (trois) places seront attribuées en fonction de l'ordre du classement des équipes officielles dans les listes de 4x400m en plein air 2026.
- Les 2 (deux) autres places (ou 3 (trois) si la fédération du pays hôte ne prend pas la place qui lui est attribuée) seront attribuées en fonction des temps cumulés sur 400m des athlètes individuels de la saison 2027 en salle, 10 jours avant le premier jour des Championnats d'Europe d'athlétisme en salle (21 février 2027).

Pour être classés, les résultats des courses de relais ne seront valables qu'à la condition qu'elles fassent partie d'une compétition organisée conformément aux règles World Athletics (et incluse dans le calendrier mondial de World Athletics) et qu'au moins 2 équipes internationales, représentant au moins 2 pays, participent à la course.

Commentaires spécifiques :

- **Les relais 4x400m dames, hommes, mixtes :**
 - Une équipe est composée de maximum six athlètes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.

MINIMA

HOMMES	DISCIPLINE	DAMES
6.58 (10.05 sur 100m en plein air)	60m	7.17 (11.05 sur 100m en plein air)
45.90 (44.75 en plein air)	400m	51.70 (50.50 en plein air)
1:45.60 (1:43.00 en plein air)	800m	2:00.40 (1:58.00 en plein air)
3:35.50 (3:31.00 en plein air)	1500m	4:05.50 (4:00.00 en plein air)
7:40.00 (7:34.00 en plein air)	3000m	8:46.00 (8:37.00 en plein air)
7.61 (13.25 sur 110m haies en plein air)	60m haies	7.95 (12.70 sur 100m haies en plein air)
2.29	Hauteur	1.97
5.90	Perche	4.73
8.17	Longueur	6.83
17.00	Triple	14.35
21.20	Poids	18.90
6250 (8550 sur décathlon)	Épreuves combinées	4600 (6600 sur heptathlon)

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Conditions d'âge :
 - Tout athlète âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre 2027.
- Pour prétendre à une sélection aux Championnats d'Europe en salle de Valence, l'athlète se doit de participer aux Championnats de Belgique en salle (Allianz Belgian Indoor Championships, 21/02/2027). Les athlètes prétendant à une sélection aux Championnats d'Europe en salle en épreuves combinées doivent participer, aux Championnats de Belgique, à au moins une épreuve individuelle faisant partie de leur épreuve combinée.
En cas d'empêchement pour cause médicale à participer auxdits championnats, un certificat médical doit être signé par un médecin de la fédération.
Des dérogations à cette obligation de participation peuvent également être accordées, à titre exceptionnel, pour des circonstances particulières dûment justifiées, sur décision des deux Directeurs Techniques.
- Un maximum de trois athlètes belges peut participer dans chaque épreuve individuelle.
- **Diplôme I Run Clean** : Les athlètes qui souhaitent participer au championnat doivent d'abord suivre la formation en ligne de I Run Clean. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes, en complément des critères de sélection requis pour l'événement auquel ils sont inscrits. Le certificat doit être envoyé pour le vendredi 19 février 2027 au plus tard à info@belgian-athletics.be.

CONDITIONS DE VALIDITÉ DES PERFORMANCES

- Les performances doivent être réalisées lors d'une compétition organisée conformément aux Règles de compétition et aux Règles techniques de World Athletics, ou autorisée par World Athletics, ses associations continentales ou ses Fédérations membres nationales, et figurant au Calendrier général de World Athletics :
<https://www.worldathletics.org/competition/calendar-results>.
- Conditions particulières de validité des performances :
 - Les performances réalisées lors de compétitions mixtes dans des épreuves sur piste ne seront pas acceptées.
 - Les performances qui sont assistées par le vent ou pour lesquelles une lecture du vent n'est pas disponible ne seront pas acceptées.
 - Les performances chronométrées manuellement dans les épreuves de 60m, 100m, 400m, 800m, 60m haies et 100m/110m haies ne seront pas acceptées.
- Pour les épreuves de course de 400m et plus, les performances réalisées sur des pistes intérieures surdimensionnées seront acceptées pour les minima.